

Critère 3.6-04 Les risques environnementaux et enjeux du développement durable sont maîtrisés

L'établissement contribue aux enjeux du développement durable en adaptant son projet d'établissement et son fonctionnement pour tenir compte de son impact social et environnemental tout en garantissant une soutenabilité économique. L'établissement qualifie ses principaux projets à l'aune de ces trois enjeux en consultant les parties prenantes. En particulier, sur l'enjeu environnemental du développement durable, cette prise en compte vise à améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver la ressource en eau, développer la mobilité durable, prévenir, trier et valoriser les déchets et préserver la biodiversité.

Pour son activité, l'établissement met en œuvre les actions de maîtrise des risques environnementaux auxquels il est exposé : incendie, inondation, canicule, pollution (chimique, air, eau, sol, sonore, lumineuse), etc

Tout l'établissement **Standard**

<h2>Éléments d'évaluation</h2>		
<p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les consommations (énergie et eau) sont connues et un plan d'action existe pour les réduire. • Une filière adaptée est en place pour chaque type de déchet. • L'établissement agit pour influencer les comportements des professionnels et des patients en faveur du développement durable. L'établissement met en œuvre une politique de sensibilisation en matière de protection de l'environnement et de développement durable. • Il existe un plan de maîtrise des risques environnementaux auxquels est exposé l'établissement. • L'établissement a réalisé un diagnostic initial de sa situation au regard des enjeux du développement durable. • L'établissement a établi une stratégie d'adaptation de son fonctionnement et un plan d'action au regard des enjeux du développement durable. • L'établissement est doté d'une gouvernance ou d'un groupe de travail sur ce sujet. • L'établissement a désigné un référent développement durable. 	Patient traceur	<p style="text-align: center;"></p> <p>Références légales et réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités. • Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 relative à l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (notamment l'article 175 portant sur les actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaires). • Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (notamment les articles 24, portant sur l'utilisation de produits issus de circuits courts ou d'origine biologique, et 28, portant sur l'interdiction des ustensiles jetables et contenants alimentaires en plastique). • Loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire. • Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte intégrant un titre « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage ». • Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dont l'article 5 porte sur la prévention et la gestion des déchets. • Directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières transposée en France par ordonnance du 19 juillet 2017.
<p>Observations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le circuit des déchets est conforme aux règles d'hygiène. 	Observation	

Critère 3.6-04 (suite)



Autres références

- Convention relative au développement durable entre l'État et les fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social 2017-2020.
- Outil « Mon observatoire du développement durable » (rse.anap.fr), campagne annuelle et, le cas échéant, le résultat de l'établissement – ANAP, 2019.
- Rapport national annuel de Mon observatoire du développement durable (MODD) – ANAP, 2019.
- Le référentiel d'indicateurs associés au MODD.